

Le huit de février de l'année mil sept cent quatre vingt cinq
 après la publication de trois bans faits deux dimanches et une fête
 à la messe paroissiale et ayant obtenu dispense du troisième degré
 de consanguinité de moi d'un des vicaires généraux de ce diocèse en
 date du vingt cinq de janvier et ne s'étant trouvé aucun autre
 empêchement ni opposition quelconque j'ai moi soussigné curé
 de viviermes donné la bénédiction nuptiale à jacques dermingshem
 âgé de trente deux environ fils de martin et de jeanne francoise
 pigache d'une part, et marie jacqueline merlin' âgée de trente
 cinq ans environ fille de jacques et de bertine broignart
 d'autre part. ont assisté comme témoins bernard alexandre
 marie dermingshem frere aîné du contractant, charles joseph
 dermingshem son second frere, pierre joseph dermingshem
 son troisième frere et pierre andré fermentel son beau
 frere qui se déclare ne savoir écrire et les autres ont
 signé cet acte avec moi de ce interpellés

Jacques dermingshem

Marie jacquette merlin

Bernard Alexandre Marie dermingshem

Charles joseph dermingshem

Pierre dermingshem

marque pierre andré fermentel

A. f. b. Kiebt curé
 de viviermes

M.1785.2.8

Le huit de fevrier de l'année mil sept cent quatre vingt cinq
après la publication de trois bans faits deux dimanches et une fête
à la messe paroissiale et ayant obtenu dispense du troisieme degres
de consanguinité de mr : daudeux vicaire général de ce diocese en
datte du vingt cinq de janvier et ne s'étant trouvé aucun autre
empechement ni opposition quelquecon j'ai moi soussigné curé
de vvizernes donné la bénédiction nuptiale à jacques dermenghem
agé de trente deux ans environ, fils de martin et de jeanne francoise
pigache d'une part ; et marie jacqueline merlin agée de trente
cinq ans environ, fille de jacques et de bertine broignart
d'autre part . ont assisté comme témoins bernard alexandre
marie dermenghem frere ainé du contractant. charles joseph
dermenghem son second frere, pierre joseph dermenghem
son troisieme frere et pierre andré fermentel son beau
frere qui a declaré ne sçavoir écrire et les autres ont
signé cet acte avec moi de ce interpellés

jacque dermenghem

marie jacqueline Merlen

Bernard Alexandre Marie Dermenghem

Charles joseph Dermenghem

pierre dermenghem

marque + pierre andré fermentel

A. f. b. Kindt curé

de vvizernes